

non pourvus d'assurance grâce à des programmes dirigés par des médecins. Bien entendu, le régime provincial coûte moins cher que celui de la MSI qui doit bientôt être abandonné. Mais même à cela, il coûtera meilleur marché si le bill à l'étude est adopté et si la province choisit d'y participer. En dépit de tout cela, le régime actuellement en vigueur, si imparfait, soit-il, démontre que le régime administré par le gouvernement coûte moins cher que celui des médecins lequel doit bientôt être abandonné.

La sixième objection majeure de l'Association médicale canadienne s'énonce ainsi qu'il suit:

Qu'un programme universel aura pour effet d'aggraver la pénurie existante de main-d'œuvre médicale et auxiliaire, en particulier dans le domaine de la médecine générale. C'est à remédier à cette pénurie aiguë que devraient aller par priorité les dépenses des deniers publics.

Nous avons entendu cela maintes et maintes fois, monsieur l'Orateur. C'est toujours le même argument usé—selon lequel nous ne sommes pas prêts. Je prétends que si le gouvernement de la Saskatchewan n'avait pas fait les premiers pas dans le champ de l'assurance-hospitalisation, celle-ci ne serait pas encore en vigueur au Canada. A ce moment-là, il n'y avait pas non plus assez d'hôpitaux, de médecins et d'infirmières, et de nos jours encore, il y en a trop peu, à peu près partout.

J'affirme une fois de plus que si ce même gouvernement de la Saskatchewan n'avait pas pris l'initiative d'instituer l'assurance frais médicaux, nous ne serions pas ici aujourd'hui en train de délibérer sur ce projet de loi. Il n'y avait pas un nombre suffisant de médecins dans la province alors et il n'y en a pas encore suffisamment maintenant. Mais voyons, quel est le pays qui possède suffisamment de médecins?

Je soutiens aussi qu'on ne peut pas cesser de construire des écoles sous prétexte qu'il n'y a pas assez de professeurs. Ces projets sont nécessaires. Il faut construire des écoles et dépenser de l'argent pour former plus de professeurs. Certains professeurs sont venus ici comme immigrants et on les utilise autant qu'on peut. Si on doit attendre qu'il y ait assez d'hôpitaux, de médecins, d'infirmières, de radiologistes, de techniciens et ainsi de suite, on ne finira pas d'attendre. Nous devons nous servir du personnel que nous avons.

Le nombre de médecins par rapport à la population du Canada est beaucoup plus élevé que dans d'autres pays d'Europe qui appliquent depuis longtemps un régime d'assurance frais médicaux. Donc, la thèse selon laquelle il y a pénurie de personnel médical ne tient plus debout.

Nous faisons des progrès à cet égard. Le gouvernement a annoncé l'année dernière des

subventions destinées aux facultés de médecine. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, mais on doit tenir compte de cette partie des recommandations de la Commission Hall et on doit démarrer. Cessons d'invoquer l'excuse qu'il n'y a pas assez de médecins.

Monsieur l'Orateur, le Canada ne connaîtra pas toutes les horreurs que certains ont prédites. On a déclaré que nous perdrons des médecins par suite de l'application de l'assurance frais médicaux. Je le répète, si les députés lisent soigneusement le rapport de la Commission Hall, ils remarqueront qu'il y a un rapport étroit entre le revenu des médecins et l'adhésion à la profession médicale. Je ne veux pas du tout laisser entendre que c'est le seul attrait que représente cette carrière, mais le revenu est certainement un facteur important et les médecins au Canada sont parmi les mieux rétribués au monde.

Sous un régime d'assurance frais médicaux qui assure la rémunération des médecins, on peut s'attendre à une hausse de leur revenu, et il se trouvera certes, à l'avenir, assez de jeunes Canadiens qui voudront embrasser la profession médicale, que nous ayons ou non le régime d'assurance frais médicaux. Toutefois, cette sorte de régime et la garantie des paiements qui en découle favoriseront le recrutement dans nos facultés de médecine.

Comme l'ont dit d'autres députés, nous ne devrions pas débattre actuellement les avantages de l'assurance santé universelle. Nous avons assez débattu cette question. On a effectué assez d'études au Canada sur ce sujet, et la chose a déjà été instituée dans une de nos provinces. D'autres pays l'ont également mise en application. Je suppose que le gouvernement ne met plus en doute ce principe et que nous en sommes maintenant à décider de l'application d'un tel régime.

Avant d'en finir avec l'Association médicale canadienne, je voudrais exposer un doute qui se présente à mon esprit. Cette association prétend parler au nom des médecins du Canada. Cela me paraît étrange, car j'ai parlé à un grand nombre de médecins, à bien des reprises et dans des provinces différentes; or, quelques-uns appuient la position officielle de l'Association en ce qui concerne l'assurance frais médicaux, mais un grand nombre s'y opposent. J'ignore si ces médecins gardent le silence aux congrès de l'Association, mais je sais par expérience que nombreux sont les médecins canadiens qui ne s'opposent pas à un régime d'assurance frais médicaux comme celui qu'a proposé la Commission Hall. Aussi,